



HAL
open science

Synonymie verbale et construction verbales concurrentes : présentation

Pauline Haas, Sylvie Garnier

► To cite this version:

Pauline Haas, Sylvie Garnier. Synonymie verbale et construction verbales concurrentes : présentation. Cahiers de Lexicologie, inPress, 121, pp.11-34. halshs-03894869

HAL Id: halshs-03894869

<https://shs.hal.science/halshs-03894869v1>

Submitted on 12 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

SYNONYMIE VERBALE ET CONSTRUCTIONS VERBALES CONCURRENTES : PRESENTATION

Pauline Haas & Sylvie Garnier

Après un aperçu historique de la notion de synonymie qui permettra de poser quelques réflexions que l'on retrouve dans les études de linguistique portant sur la synonymie (section 1), nous nous attarderons sur la notion d'« équivalence / identité de sens », qui est généralement mobilisée pour définir la relation synonymique (section 2). Nous préciserons ensuite en quoi la relation synonymique, quand on l'applique au domaine verbal, pose des questions particulières et en partie différentes de celles qui se posent dans le domaine nominal, ce qui sera l'occasion de présenter les contributions constituant ce numéro (section 3).

1. La synonymie : rapide historique

La synonymie fait l'objet d'attention depuis l'Antiquité grecque (Prodicos de Céos) et latine (Varron). Sans remonter si loin cependant, nous mentionnons quelques travaux qui témoignent de l'attention portée aux synonymes en français classique et moderne (XVII^e-XIX^e siècles), période durant laquelle la notion de synonymie donne lieu à diverses publications qui prennent la forme de remarques, de traités ou de dictionnaires¹.

À l'époque classique, la question de la clarté et de la justesse de la langue tient une place importante, les descriptions de la langue sont faites par des grammairiens dont la visée est normative et prescriptive. Ainsi, au XVII^e siècle, Claude Favre de Vaugelas ou le père Dominique Bouhours s'intéressent à la synonymie sous ce prisme, rédigeant des guides pour « ceux qui veulent bien parler et bien écrire » Vaugelas (1647). Rompant avec l'usage des siècles précédents, qui privilégiaient l'accumulation synonymique, signe de richesse de la langue et figure importante de la rhétorique médiévale (voir Buridant 1980, Fuchs 1980),

¹ Pour une présentation historique plus complète et incluant la période antique, voir Doualan (2013 et 2014).

Bouhours (1674) condamne l'usage des doublets synonymiques qu'il juge superflus, en ce qu'ils « n'ajoutent rien au sens » :

Pour moi, Messieurs, je vous avoue franchement que je ne puis souffrir ces synonymes tout purs, qui n'ajoutent rien au sens ; qui ne servent qu'à remplir ou à étendre des périodes [...]. (Bouhours 1674 : 244-245).

Comme le souligne Petrequin (2009), la critique de l'usage rhétorique des synonymes « amène progressivement à la prise de conscience d'une dimension paradigmatique des différences sémantiques (usage en langue), qui sera développée et systématisée par l'abbé Girard au 18^e siècle » dans son ouvrage sur les synonymes intitulé *Synonymes françois, leurs différentes significations ; et le choix qu'il faut en faire pour parler avec justesse* (1736)². La préoccupation de la justesse demeure, mais Girard, parfois considéré comme l'un des premiers synonymistes, innove en ce qu'il décrit les synonymes en discours (Berlan 1995), proposant de nombreux exemples dans les entrées de ce qui s'apparente, en partie, à un dictionnaire des synonymes. Ainsi, les synonymes ne sont plus des inutiles mais des spécialistes dont il faut connaître les spécificités afin de les employer avec la justesse requise, point de vue que Girard explicite dans sa préface :

La ressemblance que produit l'idée générale fait donc les mots synonymes ; & la différence qui vient de l'idée particulière qui accompagne la générale, fait qu'ils ne le sont pas parfaitement, & qu'on les distingue comme les diverses nuances d'une même couleur ». (Girard [1736]/1780 : préface X-XI, Tome 1)

Son ouvrage se compose d'articles décrivant deux à cinq mots synonymes. Certaines entrées débutent par un chapeau apportant des précisions sur l'emploi grammatical et résumant l'idée générale commune des termes comparés. Sont ensuite explicitées les idées secondaires qui les distinguent :

² Cet ouvrage est initialement paru en 1718 sous le titre *Justesse de la langue françoise ou les différentes significations des mots qui passent pour être synonymes*.

ABHORRER, DETESTER. *Ces deux mots ne sont guère d'usage qu'au présent, & marquent également des sentiments d'aversion, dont l'un est l'effet du goût naturel, ou du penchant du cœur, & l'autre est l'effet de la raison ou du jugement.* (Girard [1736]/1780 : 311).

Par de nombreux exemples, minuscules historiettes, Girard illustre à la fois la proximité des termes et leurs différences, différences rendues perceptibles par la distribution :

AVOIR ACCES, ABORDER, APROCHER : *On donne accès où l'on entre. On aborde les personnes à qui l'on veut parler. On approche celles avec qui on est souvent. Les princes donnent accès ; ils se laissent aborder ; & ils permettent qu'on les approche. L'accès en est facile ou difficile ; l'abord en est rude ou gracieux ; l'approche en est utile ou dangereuse.* (Girard 1736/[1780] : 1)

C'est que, pour Girard, la relation synonymique se perçoit en discours, les fines différences sémantiques également. C'est ainsi qu'un même mot polysémique pourra être impliqué dans plusieurs chaînes synonymiques, Girard ne visant pas la description complète d'un mot mais uniquement les acceptions qui entrent en relation de synonymie avec d'autres. En mettant l'accent à la fois sur ce qui rapproche et sur ce qui éloigne deux synonymes, Girard ouvre la longue voie de la vision distinctive de la synonymie.

Toujours au XVIII^e siècle, mais dans une optique différente de celle de Girard, pour qui l'histoire des mots n'est pas un outil d'analyse ni de description, Roubaud accorde une grande place à l'étymologie dans l'analyse des mots synonymes, et partant à leur forme. Roubaud propose un travail sur la morphologie des mots, en particulier, sur les suffixes (appelés « terminaisons » des mots). On trouve également une prise en compte approfondie de la morphologie, en particulier des préfixes, nommés aussi « particules prépositives » dans le travail de N. Beauzée³.

³ Beauzée décrit les préfixes comme « des parties élémentaires qui entrent dans la composition de certains mots, pour ajouter à l'idée primitive du mot simple auquel on les adapte, une idée accessoire dont ces éléments sont les signes » (Beauzée 1765, article PARTICULE de l'*Encyclopédie*).

Citons encore le *Dictionnaire des synonymes de la langue française* paru en 1841 (première édition) puis en 1858 (deuxième édition) sous la plume de Lafaye qui, outre un dictionnaire des synonymes de grande ampleur s'appuyant sur celui de Condillac, développe une longue introduction théorique dans laquelle il pose les principes de son travail. L'auteur se livre à une étude distinctive des synonymes. Son objectif est ainsi résumé par Blumenthal : « ses efforts reposaient à l'évidence sur la conviction que les mots, et spécialement ceux qui s'organisent en réseaux synonymiques, donnent un cadre à notre manière d'appréhender le monde » (2001 : 62).

On doit à Lafaye, dans la lignée du travail de Beauzée sur les préfixes et de celui de Roubaud sur les terminaisons, un travail plus systématique sur les suffixes. En outre, il propose une représentation spatiale⁴ des différents cas de synonymie, qui n'est pas sans faire penser aux représentations en « domaine sémantique » d'un linguiste cognitiviste comme Langacker. Le travail de Lafaye semble le premier à véritablement théoriser l'étude des synonymes, c'est en tout cas l'avis de Blumenthal qui conclut : « Lafaye est unanimement reconnu par les historiens comme le père de la synonymie moderne » (Blumenthal 2001 : 67).

Tous ces travaux sur la synonymie distinctive⁵ traitent de ce qui est commun à deux synonymes et essaient de mettre en évidence ce qui les distingue, ou encore de préciser quel synonyme il faut employer dans quel contexte. La voie des études distinctives sur la synonymie est ainsi ouverte. Le souci de distinction entre les synonymes, la vision duelle entre une partie de sens commune aux synonymes et une partie différentielle se retrouvent en effet, sous différentes appellations, dans de nombreux travaux de linguistique, et cela dans divers cadres théoriques. Cependant, pour décrire ce qui distingue deux synonymes, il faut en amont déterminer avec précision ce que l'on entend par « équivalence /

⁴ Cette représentation prend la forme de cercles qui se recourent plus ou moins. À leur sujet, Blumenthal (2001 : 64) parle de « symbolisation ensembliste ».

⁵ Voir Berlan et Adamo (2017) qui réunissent des textes sur Roubaud présenté comme un « synonymiste novateur à la fin du XVIII^e siècle ».

identité de sens » et partant, se positionner sur ce qu'est le sens d'un mot – ce qui en fait partie, ce qui ressort à d'autres niveaux d'analyses, appartenant ou non au champ linguistique.

2. Qu'est-ce qu'une « équivalence / identité de sens » ?

On a dit en vérité fort peu de choses une fois posé que la synonymie se définit comme une équivalence de sens entre deux formes différentes. Demeurent diverses questions : (i) de quelles formes parle-t-on : des mots, syntagmes, périphrases, paraphrases ? ; (ii) qu'est-ce qui entre dans le champ des « équivalences de sens » ; et même, plus épineux, (iii) qu'est-ce que le « sens » ?, la réponse à cette dernière question étant essentielle pour répondre à la précédente. De nouveau, la littérature est vaste, et nous ne pouvons en donner qu'un aperçu.

2.1. De la synonymie absolue

Un point de départ classique dans la littérature sur la synonymie est de réfuter, à la suite de l'abbé Girard (XVIII^e siècle), l'existence de synonymes absolus, parfaits, exacts, véritables.

Contre leur existence :

- (i) la loi de répartition de Bréal (1897) (qui prédit que, à court terme, deux synonymes exacts seront conduits à se différencier ou à voir l'un des deux termes disparaître) ;
- (ii) la distribution partiellement disjointe de deux synonymes, les condamnant à n'être jamais entièrement interchangeables, conduisant toute synonymie à demeurer partielle ;
- (iii) la distinction posée de longue date entre une partie du sens qui serait un noyau de sens ou un invariant sémantique fondant la relation synonymique et d'autres éléments du sens (éléments dont le nombre, la nature et le statut varient d'un auteur à l'autre) et qui condamnerait *de facto* la possibilité d'une synonymie absolue.

Contre ces trois condamnations, on pourra utilement consulter Kleiber (2009). Au sujet de l'impossibilité de trouver deux mots ayant exactement la même distribution, Kleiber rappelle fort utilement qu'il faut observer les distributions au niveau d'un sens du mot et non de l'ensemble de ses sens (polysémie). Dès lors, dire que *perdre* et *égarer* ne sont que partiellement synonymes en vertu du fait qu'on perd sa mère et

qu'on ne l'égare pas est un problème de méthodologie (exemples empruntés à Honeste 2007). Le test de substitution, fréquemment utilisé pour établir les rapports synonymiques, doit donc être appliqué à l'échelle d'une acception et non à celle du mot. L'auteur pointe également du doigt le fait que, si l'on pose comme préalable que le mot a un sens désignatif (ou conceptuel) et un sens pragmatique ou associatif (les connotations de tout poil), on réfute forcément l'existence de l'absolue synonymie. Mais si l'on ne part pas par-là, si l'on considère que l'équivalence de sens exigée par la synonymie n'a pas à faire avec les connotations, propriété des mots et non des sens selon Kleiber, alors *vélo* et *bicyclette* sont bien des synonymes absolus⁶.

Dans le même ordre d'idée, citons le travail de Dostie (2018), qui propose une répartition du sens en sens conceptuel et sens associatif (ce qui est classique), mais, à la suite de Iordanskaja et Mel'cuk (1984), rejette en dehors du sens conceptuel (c'est-à-dire en dehors de la partie du sens qui doit être identique pour qu'on puisse parler de synonymie) les divers aspects socio-pragmatiques liés à la lexie (style communicatif, discours sur la lexie qui peut être dite vulgaire, familière, etc.), ce qui lui permet d'aboutir à la conclusion que *beaucoup*#1 et *foul*#1⁷ sont bien un exemple de synonymie absolue dans l'expression du haut degré. Il s'agirait de synonymes de type 1, c'est-à-dire des synonymes ayant un sens conceptuel identique, mais qui se différencient de par leur sens associatif (distinction générationnelle et impression d'anglicisme pour *foul*).

⁶ Pour une étude sur les mêmes mots (*vélo* et *bicyclette*) et une conclusion différente, à savoir que les deux mots partagent le même référent, ce en quoi ils sont synonymes, mais permettent des "exploitations discursives différentes", ce en quoi ils se distinguent, voir Vaguer & Leeman (2018). Ou encore, consulter Fuchs (2007) qui, au travers de l'analyse d'un texte de Delerm, démontre que selon le point de vue adopté (dénotatif ou connotatif) la conclusion quant à la synonymie de ces deux noms varie.

⁷ La notation #1 signale qu'il est question de l'un des sens de la forme considérée. Autrement dit, la synonymie est ici évaluée entre deux lexèmes et non entre deux vocables. Nous adoptons ici la vue selon laquelle un lexème est une forme associée à un seul sens. Si une même forme possède n sens présentant un lien sémantique (polysémie), on aura autant de lexèmes que de sens qui seront regroupés dans un vocable unique. Au contraire, si une même forme possède n sens n'entretenant pas de lien sémantique entre eux, on aboutira à n vocables homonymiques (Polguère 2002 : 41-43).

2.2. De la synonymie absolue / quasi- / pas du tout

Si le sens est considéré comme intégrant toutes les valeurs (dénotatives, connotatives, socio-pragmatiques, etc.), alors la synonymie ne pourra être que « quasi- », « para- », « approximative », voire, ne pas exister du tout. On peut reprendre ici les propos de Rey-Debove :

Il peut y avoir des synonymes dans une théorie de la désignation qui établit des relations entre le monde et les signes, mais pas dans une théorie de la signification, parce que tout signifié est double, possédant une partie désignative qu'il peut avoir en commun avec d'autres mots, et une partie connotative propre, qui ne se retrouve dans aucun autre mot.
(Rey-Debove, 1997 : 95).

Il y aurait donc le sens désignatif (qui ne se réduit pas nécessairement à la seule identité référentielle, mais l'implique) et à ce niveau, la synonymie, y compris absolue, est possible et le sens connotatif qui exclurait la possibilité même d'un rapport synonymique. Cependant, les choses ne sont pas si simples et les conclusions sont modulables. Ainsi, dans une théorie de la désignation (qui place la notion de référence et/ou de dénotation au cœur de ses préoccupations), si le sens est réduit à la seule question du référent, deux mots partageant le même référent seront sans difficulté des synonymes absolus. Cela n'est évidemment pas satisfaisant et ce point de vue extrême n'est guère représenté dans la littérature. Kleiber le signale clairement : « La synonymie n'est pas simplement une relation d'identité référentielle, elle est avant tout une relation d'identité ou de presque équivalence sémantique » (1997 : 20). En effet, si partager le même référent est indispensable pour pouvoir parler de synonymie, cela ne suffit pas. Cette condition est nécessaire mais pas suffisante. Pour reprendre un exemple cité par Manset (2019 : 25), *patron* et *père* peuvent bien, dans une situation donnée, référer à la même personne, pourtant le sens dénotatif n'est pas le même : employer le mot *patron* ou le mot *père* pour désigner un père qui par ailleurs est un patron ne donnera pas les mêmes informations sémantiques sur cette personne. Ainsi, même dans une théorie de la désignation, l'identité de référent seule ne fonde pas la synonymie, ni même la quasi-synonymie.

Dans une théorie de la désignation, c'est bien le sens des deux candidats synonymes, qui implique certes primordialement la notion de référence, qui doit être en relation d'équivalence. Et nous voilà quasiment de retour à la case départ : qu'est-ce qui constitue le sens, outre la composante référentielle ? Partir d'un postulat référentialiste ne règle pas la question de l'existence de la synonymie absolue *vs* approximative et c'est la conception du sens, les ingrédients qu'on y intègre ou pas, qui permet de trancher la question (voir plus haut la présentation de la conception de Kleiber 2009 ou celle de Dostie 2020). Dans une théorie de la signification non plus, les questions ne sont pas toutes réglées. Si inclure dans la signification un sens dénotatif et un sens connotatif condamne *de facto*, nous l'avons vu, la possibilité de l'existence de la synonymie absolue, c'est alors la question de la possibilité même d'avoir de la synonymie, aussi « quasi- » soit-elle, qui se pose. Là encore, cela dépendra de l'endroit où l'on place le curseur. Si, dans de telles approches, il faut, pour parler de quasi-synonymie, qu'une partie du sens (la part non connotative, le noyau, l'invariant, le sens conceptuel) soit partagée, alors les conclusions dépendent de ce que l'on fait entrer dans chaque « part du sens ». Ou, pour reprendre les mots de Smith et Vigneron : « Le traitement des synonymes dépend fondamentalement de la manière dont on envisage le sens (sens conceptuel, sens notionnel, sens référentiel, sens dénotatif, sens connotatif – euphémisme ou dysphémisme –, etc.) et donc du cadre théorique dans lequel on se situe » (2020 : 13).

Malgré tout ce qui vient d'être dit, force est de constater, d'une part, que les études qui posent d'emblée que la synonymie absolue n'existe pas (ou est rarissime) sont majoritaires et, d'autre part, que les études qui valident néanmoins l'existence d'une synonymie (partielle, para-, quasi-, approximative) sont légion. Cela nous informe sur deux points. Premièrement, que l'existence de la relation synonymique, en elle-même, c'est-à-dire le constat que deux mots peuvent « avoir le même sens », est rarement totalement mise à bas et, deuxièmement, que la question de l'existence de la synonymie absolue, si elle fait couler beaucoup d'encre, n'a peut-être pas tant d'importance au fond. Plus intéressantes sont les argumentations et méthodologies déployées

pour repérer, classer, décrire les paires (ou plus) de synonymes. La question de l'articulation des différents niveaux d'analyse (sens conceptuel, référentialité, connotations, distribution, paramètres discursifs, considérations pragmatiques, rôle de la morphologie, etc.) est au cœur de l'intérêt pour la notion de synonymie, terrain de jeu permettant de poser des questions sémantiques cruciales, dont celle, épineuse, de la conceptualisation du « sens ».

Un dernier point doit attirer l'attention, il s'agit des relations qu'entretient la synonymie avec d'autres relations lexicales, en particulier celles de polysémie et d'hyponymie-hyperonymie (voir notamment Murphy 2016). Concernant les rapports entre polysémie et synonymie, nous l'avons déjà évoqué, et cela est signalé dans de nombreuses études, la polysémie est un argument majeur avancé pour réfuter l'existence de la synonymie absolue, qui, en raison du caractère polysémique des termes synonymiques, demeurerait toujours partielle (mais selon Kleiber 2009, il s'agit là d'un procès inutile, la synonymie devant être évaluée entre sens et non entre mots). Concernant les rapports entre synonymie et l'hyponymie-hyperonymie, ces deux types de relations présentent des points communs :

Synonyms have different forms. They evoke meanings that are similar to some degree but are instantiated in different domain matrices or frames. Similarly, hyperonyms and hyponyms do not share forms but evoke related meanings at different levels of generality, i.e. more general or less general. (Acquaviva et al. 2020 : 369).

Mais, comme les auteurs le soulignent, une différence majeure existe entre synonymie et hyperonymie-hyponymie qui est que la synonymie est une relation symétrique (A est le synonyme de B implique B est le synonyme de A), ce qui n'est pas le cas de la relation hyperonyme-hyponyme qui est unidirectionnelle, d'où l'existence d'un couple de termes pour désigner le rapport d'inclusion qui existe entre un hyperonyme et son hyponyme. On remarque encore que la synonymie distinctive repose peu ou prou sur l'idée d'un sens commun « général » (qui pourra prendre la forme d'un hyperonyme) et d'un sens spécifique. Quant au lien entre synonymie et hyponymie, selon les définitions choisies, ce

qui relèvera de l'hyponymie pour les uns sera vue comme de la synonymie pour les autres, comme l'expliquent Kleiber et Tamba (1990 : 11-13), en démontrant que la définition de l'hyponymie par inclusion sémique conduit à décrire des unités synonymiques par une relation hiérarchique (par exemple, *godasse* par rapport à *chaussure*).

On le voit, la synonymie est une question vaste et complexe qui permet d'appréhender la notion de sens, d'interroger les rapports sémantiques entre les unités. Dans sa complexité, la synonymie est aussi « un analyseur intéressant des difficultés théoriques à décrire le sens des mots » (Masseron 2009 : 5).

2.3. De la synonymie comme « outil »

Attardons-nous un instant sur les théories et travaux qui utilisent des relations synonymiques comme un outil d'analyse. Il n'est alors plus seulement, ou pas du tout, question de débattre de l'existence de la notion ou de son ampleur, mais d'utiliser la synonymie comme outil d'analyse ou comme fondement théorique.

Prenons un premier exemple, qui met en lien les relations de polysémie et celles de synonymie, les secondes (les relations synonymiques) servant de révélateurs-descripteurs des premières (les relations polysémiques). Dans leur article portant sur la polysémie des adjectifs, Venant et Victorri (2012) présentent ainsi leur démarche :

Nous utilisons la synonymie pour représenter le sens d'une unité lexicale. Nous cherchons aussi bien à capturer son potentiel de sens hors contexte, qu'à caractériser le sens plus ou moins précis qu'elle prend en contexte.
(Venant et Victorri 2012 : 76)

Se servant de la relation synonymique aussi bien pour décrire les sens hors contexte (noyau de sens) qu'en contexte (prise en compte de tout ce qui fait l'énonciation et du cotexte), les auteurs proposent des représentations géométriques des sens des polysèmes basées sur les relations synonymiques que chaque sens entretient avec le sens d'autres unités lexicales.

Prenons un deuxième exemple, qui illustre une exploitation possible des relations synonymiques en vue de créer une

ressource sémantique exploitable en TAL. La méthode proposée par Falk *et al.* (2009) a pour objectif « d'apparier les sens possibles d'un lexème avec les ensembles de synonymes appropriés ». Utilisant des ressources dictionnairiques existantes, les auteures réalisent des appariements reposant sur des mesures de similarité entre sens de verbes (définitions extraites du TLFi) et les synonymes convenant à chacun de ces sens. La synonymie est donc utilisée pour discrétiser les sens de verbes polysémiques dans le but de fournir une ressource sémantique structurée exploitable en TAL. Cette étude fait écho à la ressource existante pour l'anglais *WordNet* (Miller 1995, Fellbaum 1998), qui propose un corpus sémantiquement annoté dans lequel chaque unité lexicale est associée à un groupe de quasi-synonymes (appelé « synset »)⁸. Dans les deux cas, des ensembles de synonymes sont listés pour donner accès aux différents sens d'un mot.

Développons un dernier exemple, celui de la Théorie Sens \Leftrightarrow Texte (TST). Dans cette théorie, la « représentation d'un Sens donné peut être traduite par un ensemble de paraphrases » (Polguère 1998 : 5), ces paraphrases étant « plus ou moins synonymes » entre elles (Mel'čuk 1992 : 11)⁹. La langue est ainsi conçue comme « une machine à faire des paraphrases » qui offre des choix multiples au locuteur souhaitant exprimer un Sens. Dans cette approche, la relation de synonymie ne se limite pas, comme c'est le cas dans de nombreuses études, à l'échelle du mot ou du lexème, puisqu'il y est question d'énoncés (quasi-) synonymes, appelés « paraphrases »¹⁰. La relation synonymique

⁸ On retrouve le même principe dans le dictionnaire des synonymes élaboré par le CRISCO, qui propose des listes de synonymes, qui, en outre, sont ordonnancés selon la proximité avec le terme vedette. Le DES est consultable en ligne : <https://crisco2.unicaen.fr/des/>.

⁹ Formellement, la fonction lexicale « Syn » (synonymie), permet d'énoncer la règle de paraphrasage ultime : $L \equiv \text{Syn}(L)$ (Mel'čuk & Polguère 2021 : 14). On lit : l'expression lexicale « L » a un Sens équivalent à l'expression lexicale « synonyme L » (via l'application de la fonction lexicale paradigmatique $F(\text{Syn})$).

¹⁰ À la suite de Mel'čuk (1992 : 53, note 2), soulignons que le terme « synonyme » serait suffisant dans cette théorie. Néanmoins, ce terme étant traditionnellement réservé à la relation d'équivalence sémantique entre mots ou lexèmes, le terme *paraphrase* offre l'avantage d'inclure les relations synonymiques entre syntagmes et entre énoncés. Le terme *paraphrase* est bien à comprendre ici comme synonyme du terme *synonyme*.

est posée entre lexies, syntagmes ou énoncés en vertu du partage d'un sens langagier équivalent (et non en vertu d'une équivalence informationnelle, ce type d'équivalence ne suffisant pas à fonder le lien de paraphrase). Plus explicitement, deux énoncés sont des paraphrases linguistiques si elles partagent *grosso modo* le même sens langagier situationnel, « qui représente l'état des choses dont il s'agit » (Mel'čuk, 1992 : 11). En outre, l'équivalence de sens entre deux paraphrases ne doit pas nécessiter de recours aux connaissances extralinguistiques, aux considérations d'ordre psychologique ou aux opérations logiques, sinon les paraphrases ne seraient plus d'ordre linguistique mais d'ordre conceptuel. Enfin, la synonymie peut-être intuitivement exacte (cas rare) ou approximative (cas très fréquent), la relation synonymique étant modulable en sens « plus large », « plus étroit », ou avec « intersection ». Par exemple, MEURTRE a pour synonyme moins riche CRIME ; pour synonyme plus riche ASSASSINAT ; et pour synonyme à intersection MISE A MORT¹¹. Les écarts de registres (inclus dans d'autres théories dans la notion de connotation) n'engendrent pas le passage d'une synonymie exacte à une synonymie approximative. Ainsi, VOITURE a pour synonyme aussi bien AUTOMOBILE que (fam)BAGNOLE (avec la mention « fam » qui précède ce dernier)¹². Dans le domaine verbal, objet d'attention de ce numéro, la TST permet de prendre en compte les rapports synonymiques entre verbes simples et structures à verbes supports à complément nominal. En effet, il est possible, grâce à la règle de paraphrasage, d'établir un rapport synonymique entre une lexie simple et une expression multilexémique, par exemple *lutter* ≡ *mener une lutte*, *respecter* ≡ *avoir du respect*, *traduire* ≡ *effectuer une traduction*¹³. Il s'agit de substitutions synonymiques nommées « fissions à verbes supports » (Milićević 2007 : 259). Les fonctions lexicales permettent de préciser le lien synonymique reliant le verbe simple à la structure à verbe support, sur ce point voir Mel'čuk (à paraître).

¹¹ Pour une autre illustration de ces différents types de synonymie en TST, voir Kacprzak dans ce numéro, p. ###.

¹² Exemples tirés de Mel'čuk & Polguère (2021 : 25)

¹³ Exemples tirés de Milićević (2007 : 147 et 259).

Avec la TST, nous sommes dans une conception opérationnelle de la synonymie qui s'éloigne de ce que nous avons présenté précédemment. S'éloigne aussi le débat, ancien et coûteux en encre, sur l'existence d'une «synonymie absolue» (vs une «synonymie approximative»). En TST, il est question de synonymie / quasi-synonymie sans que cette distinction revête une importance cruciale. Ce qui est en jeu fondamentalement, c'est la façon dont la relation synonymique permet de décrire le Sens d'un Texte. La notion de synonymie est alors vue comme « une notion intuitive de départ » permettant d'accéder à la notion de « sens » en passant par la notion de « même sens » (identité / équivalence de sens), cette dernière étant un postulat « indéfinissable » (Mel'čuk, 1992 : 11). La relation synonymique tient une place fondamentale en TST, ce que Polguère souligne en disant de la fonction lexicale SYN qu'elle est « the mother of all paradigmatic lexical functions » (Polguère, à paraître).

Passons à présent à la question de la synonymie verbale, sur laquelle porte ce numéro en présentant les différentes contributions qui le constituent.

3. La synonymie dans le domaine verbal : présentation des contributions

Le présent numéro de la revue *Cahiers de Lexicologie* fait suite à une journée d'étude qui s'est tenue le 1^{er} octobre 2021 avec le soutien de l'Université de Chicago-Paris Center et de l'association ConSciLa (*Confrontation en Sciences du Langage*)¹⁴. Le titre de la journée, *Synonymie verbale et constructions verbales synonymes*, a été conservé pour ce numéro qui regroupe cinq contributions issues de la journée ainsi que trois contributions extérieures.

L'étude de la synonymie dans le domaine verbal soulève des défis propres à la catégorie grammaticale des verbes. Si l'on suit Croft (1991), les catégories lexicales ont des fonctions

¹⁴ L'association ConSciLa (<https://conscila.fr/>) a pour vocation d'organiser des journées d'étude sous le signe de la confrontation en SdL, c'est-à-dire en favorisant les approches diverses autour d'un thème afin de permettre le dialogue et le débat entre chercheurs d'horizons variés. Ce numéro reflète bien cet état d'esprit.

pragmatiques différenciées : le nom réfère, le verbe prédique et l'adjectif modifie. L'accès aux référents des verbes, par essence prédicatifs, étant moins prégnant que celui offert par les noms, catégorie qui a donné lieu à un grand nombre d'études portant sur la synonymie, la référence n'est pas le point d'entrée privilégié par les études portant sur la synonymie verbale. En revanche, d'autres questions déjà présentées ci-avant perdurent, et de nouvelles, spécifiquement liées au domaine verbal, émergent.

La question de la proximité des sens (synonymie absolue / quasi-synonymie), sans être au cœur des contributions de ce numéro est évoquée dans plusieurs articles (voir Huyghe et Corminboeuf, Kacprzak ou encore Sarda, dans ce numéro). Une autre question importante, qui découle en partie de la précédente, est celle du périmètre d'application de la notion de synonymie : faut-il comparer des lexèmes verbaux, des constructions verbales ou encore des énoncés entiers ? Toutes les contributions de ce numéro ont fait le choix d'analyses en contexte sur des exemples ou discours attestés. Cela n'est pas un hasard et cela confirme que la description de la synonymie des verbes nécessite la prise en compte de leurs constructions. On note aussi que certaines propriétés propres à la catégorie des verbes peuvent ou doivent être prises en compte dans les descriptions, notamment la construction syntaxique dans laquelle le verbe prend place (verbes transitifs, intransitifs, pronominaux), la complémentation (ou structure argumentale), les restrictions de sélection qui pèsent sur les arguments des verbes, l'aspect lexical, les temps verbaux, etc. En incluant dans le titre la mention « et constructions verbales synonymiques » nous avons souhaité ne pas imposer une vision de la synonymie réduite aux lexèmes, mais au contraire, laisser ouverte la possibilité de comparer des verbes simples avec des constructions ou des constructions entre elles.

Nous présentons les articles dans leur ordre de publication en précisant, quand cela est pertinent, les groupements qui peuvent être faits, qui ne correspondent pas à des groupements théoriques, les approches illustrées dans ce numéro étant variées, parfois même au sein d'une même étude (sémantique lexicale, sémantique cognitive, sociolinguistique, didactique), mais à des accointances plus ou moins ténues que nous tentons d'explicitier.

Les quatre premiers articles ont en commun de comparer deux ou trois verbes afin de montrer à la fois ce qui les rapproche (ce en quoi ils sont synonymes) et ce qui les différencie, et d'utiliser la méthode de la substitution en contexte pour évaluer la proximité sémantique des verbes ou des constructions étudiés.

L'article de **Cristian Valdez** mène une comparaison en corpus des verbes copules espagnol *ser* et *estar* accompagnés de l'adjectif *soltero*. Il s'agit donc d'une comparaison entre deux constructions verbales attributives. L'auteur montre que l'évaluation synonymique des deux constructions ne peut se faire qu'en prenant en compte l'ensemble du co-texte. Il parvient ainsi à distinguer des emplois dans lesquels *ser soltero* et *estar soltero* ne sont pas sémantiquement équivalents, le premier construisant, dans certains contextes, un sens de « caractérisation » alors que certains contextes permettent au second d'activer un sens d'« ancrage spatio-temporel ».

L'article d'**Axelle Vatrican** compare deux verbes réputés synonymes : *savoir* et *connaître*. Selon l'auteure, ces deux verbes ont en commun une structure aspectuelle complexe constituée de deux sous-événements. Bien que leur second sous-événement soit identique (il s'agit d'un état du type « posséder un contenu », qui justifie le classement de ces deux verbes dans la catégorie des verbes statifs), leurs premiers sous-événements diffèrent. Alors que le premier sous-événement de *savoir* est de type « apprendre x », celui de *connaître* est de type « faire l'expérience de x ». À partir de la représentation aspectuelle complexe différenciée des deux verbes étudiés, l'auteure défend l'idée que la sélection et l'interprétation du SN objet direct dépendent du premier sous-événement et justifie que *savoir SN* et *connaître SN*, pour un SN donné, ne sont jamais synonymes.

L'article de **Laure Sarda** compare les verbes *arriver*, *parvenir* et *atteindre*, qui ont en commun, dans au moins l'un de leurs sens, la dénotation d'un déplacement spatial. Comme dans les deux premières contributions, l'auteure compare ces trois verbes en contexte et comme dans la contribution de Vatrican, l'aspect tient une place importante dans les analyses. L'auteure dresse le portrait spatial et aspectuel des trois verbes (en s'attardant sur *arriver* et *parvenir*, le chantier restant encore ouvert pour *atteindre*). Cela lui permet de mettre en lien les notions de

synonymie et de polysémie, mais aussi de caractériser finement les conditions dans lesquelles la synonymie opère entre ces verbes.

L'article de **Myriam Bouveret** compare les constructions impliquant les verbes *casser*, *briser* et *rompre* pris en contexte dans le cadre de la Grammaire Cognitive des Constructions. L'auteure propose une description détaillée du sémantisme des trois verbes en particulier dans leurs emplois en grande majorité abstraits et en distinguant les différentes constructions syntaxiques dans lesquelles chaque verbe peut prendre place (constructions transitive, intransitive, ou pronominale). En outre, l'auteure montre comment le recours aux *frames* (empruntée à la théorie *Frame Semantics* de Fillmore) permet de conceptualiser les points communs et les différences entre ces verbes.

L'article de **Catherine Fuchs**, le cinquième du numéro, est le seul à proposer une perspective didactique. L'auteure s'intéresse aux constructions verbo-nominales exprimant l'une des trois phases de l'existence (commencement, continuation, fin), constructions dont l'usage est particulièrement présent en français académique et qui sont l'objet du manuel sur lequel repose l'étude proposée (voir Garnier et Fuchs 2020). Dans une approche distinctive de la synonymie, chaque verbe se voit associer une idée principale d'existence (commune à plusieurs verbes) et une idée secondaire (en propre), qui permet de distinguer les deux couples de synonymes présentés dans l'étude : *éliminer (qqchose) / supprimer (qqchose)* et *mettre fin à (qqchose) / mettre un terme à (qqchose)*. L'auteure s'intéresse alors à la compatibilité entre le verbe et le nom complément (le *qqchose*). Passant par un classement sémantique des noms et utilisant la notion de facette sémantique (éclairage que le verbe impose sur le nom), l'auteure propose une mesure du degré de synonymie qui justifie la distribution des verbes avec les noms compléments qu'ils acceptent (en commun ou en propre). Enfin, dans une perspective de construction dynamique du sens, l'auteure prend en compte tous les constituants où figurent les constructions étudiées.

L'article de **Richard Huyghe** et **Gilles Corminboeuf** propose de comparer des verbes pris en construction directe et oblique.

L'étude porte spécifiquement sur les verbes français offrant la possibilité d'être employés avec un complément direct ou un complément oblique sans changement d'argument, les deux constructions décrivant *grosso modo* la même situation du monde, et le sens du verbe restant stable d'une construction à l'autre (pas de polysémie verbale), par exemple, *goûter un vin / goûter à un vin*. Les auteurs distinguent et décrivent cinq effets sémantiques possibles produits par cette alternance. Dans ces cas, il est donc possible de distinguer le sens de la construction verbale directe du sens de la construction verbale oblique et d'explicitier le hiatus sémantique qui les sépare, ce qui justifie l'existence de chacune des deux constructions. Les auteurs repèrent également de nombreux cas pour lesquels il est difficile, voire impossible, de discerner la moindre nuance sémantique entre les deux constructions, ce qui les amène à envisager pour ces cas, au moins en synchronie, l'existence de constructions synonymes absolues.

Les deux dernières contributions se concentrent sur ce qu'on pourrait envisager comme des phénomènes « interlangues » à condition de donner à ce terme une acception très large et à considérer les emprunts verbaux fait à l'anglais (contribution de Kacprzak) et la néologie verbale propre à un certain groupe de locuteurs (contribution de Guerin) comme pouvant relever de ce phénomène. Elles ont en outre en commun de s'intéresser à la question de la synonymie entre verbes « standard » et néologismes.

L'article d'**Alicja Kacprzak** propose une analyse comparative entre des verbes du français et des emprunts néologiques, par exemple *liker / aimer* ou *forwarder / transférer*. L'auteure se demande si l'on peut parler, et dans quelle mesure, d'équivalence sémantique, partant, de synonymie, entre ces paires formées d'un verbe autochtone du français et d'un verbe emprunté à l'anglais. Les verbes empruntés de l'étude relèvent majoritairement du domaine informatique et sont généralement monosémiques (au moins dans l'emploi qui en est fait dans la langue cible, le français), alors que les verbes autochtones potentiellement équivalents sont généralement polysémiques, ce qui implique de bien apparier le sens de l'emprunt avec l'un des sens du verbe français et bloque la possibilité d'une synonymie absolue. La

synonymie rencontrée est donc partielle (en raison de la polysémie du verbe autochtone) et approximative. L'auteure relève en effet des différences sémantiques au sein des couples de verbes étudiés et souligne en particulier la présence systématique de différences pragmatiques (les verbes empruntés relevant du registre informel). Dans les cas où l'écart sémantique est faible entre le verbe emprunté et le verbe autochtone, l'emprunt a une fonction stylistique de mise en valeur de l'énonciateur ou de marqueur identitaire.

Ce dernier point nous mène à la dernière contribution, celle d'**Emmanuelle Guerin**, qui est la seule à s'inscrire en sociolinguistique. L'auteure analyse quelques verbes comme *taro*, *tiser* ou *bédave* tirés d'entretiens réalisés dans le cadre de l'élaboration du corpus *Multicultural Paris French* (Gadet (dir.) 2017). À propos de ces verbes, employés par les « jeunes » (entre guillemets, car ce n'est pas tant une question d'âge que d'appartenance à un groupe de locuteurs spécifiques), l'auteure se demande s'ils sont de simples synonymes des verbes disponibles en français standard. À travers l'analyse de données permettant une description fine et contextualisée du sens des verbes, l'auteure récuse le principe de co-variation issu du cadre variationniste de « première vague », qui ne verrait là que divergences de registres, pour proposer une analyse en termes de néologie. Les verbes de ce parler « jeune » ayant des sens spécifiques non présents en français standard, il s'agit dès lors d'enrichissement du lexique du français standard et non de synonymie assortie de variations diastratiques.

Pauline Haas
Lattice (ENS-PSL / CNRS / Paris 3) et Université Paris 13

Sylvie Garnier
Université de Chicago (Paris-Center)

Références

ACQUAVIVA Paolo, LENCI Alessandro, PARADIS Carita, RAFAELLI Ida (2020) : « Models of Lexical Meaning », dans V. Pirrelli, I. Plag, W. U. Dressler (dir.), *Word Knowledge and Word Usage : A Cross-Disciplinary Guide to the Mental Lexicon*, Berlin-Boston, De Gruyter, p. 353-404.

ARUTA STAMPACCHIA Annalisa (2007) : « Lafaye synonymiste. De l' "Introduction" aux articles du "Dictionnaire des synonymes de la langue française" », *Le Français Moderne*, 75, p. 67-80.

BEAUZÉE Nicolas (1765) : article « Particule », *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, par une société de gens de lettres, Neuchâtel, S. Faulche et Cie.

BERLAN Françoise (1995) : Le statut de l'exemple dans les synonymes français de l'abbé girard, *Langue Française*, 106, p.76-94.

BERLAN Françoise et ADAMO Maria Gabriella (2017, dir.) : *P.J. Roubaud, l'insoumis, synonymiste novateur à la fin du XVIIIe siècle*, Paris, Honoré Champion.

BLUMENTHAL Peter (2001) : « Le dictionnaire des synonymes de Pierre-Benjamin Lafaye », *L'Information Grammaticale*, 90, p. 62-67.

BOUHOURS Dominique (1674) : *Doutes sur la langue française proposez à Messieurs de l'Académie française par un gentilhomme de province*. Paris.

BRÉAL Michel (1897) : *Essai de sémantique*, Paris, Hachette.

BURIDANT Claude (1980) : « Les binômes synonymiques. Esquisse d'une histoire des couples de synonymes du Moyen Âge au XVIIIe siècle », *Bulletin du Centre d'Analyse du discours*, 4, p. 5-79.

CROFT William (1991) : *Syntactic Categories and Grammatical Relations: The Cognitive Organization of Information*, Chicago, University Press of Chicago.

DOSTIE Gaétane (2018) : *Synonymie et marqueurs de haut degré*, Paris, classiques Garnier.

DOSTIE Gaétane et LARRIVÉE Pierre (dir.) (2020) : *Représentations du sens linguistique : modalité intra- et extra-phrastique*, Caen, Presses universitaires de Caen, coll. Bibliothèque de Syntaxe et Sémantique.

DOUALAN Gaëlle (2013) : « La synonymie, relation d'équivalence, un artefact de la pensée », dans *Equivalences*, 2013, 40-1-2, p. 15-42.

DOUALAN Gaëlle (2014) : « Eléments pour une lecture de l'histoire de la synonymie », 4^e Congrès Mondial de Linguistique Française, F. Neveu ; P. Blumenthal ; L. Hriba ; A. Gerstenberg ; J. Meinschaefer ; S. Prévost, juil 2014, Berlin, Allemagne. [hal-01271255].

FALK Ingrid, GARDENT Claire, JACQUEY Evelyne et VENANT Fabienne (2009) : « Sens, synonymes et définitions », *TALN*, Senlis, 24-26 juin 2009.

FELLBAUM Christiane (1998, ed.) : « *WordNet: An Electronic Lexical Database Cambridge* », Cambridge, MA : MIT Press.

FUCHS Catherine (1980) : « Synonymie de mots autrefois, synonymie de phrases aujourd'hui », *Modèles Linguistiques*, II : 2, p. 5-21.

FUCHS Catherine (2007) : « Quand un écrivain se fait synonymiste : une histoire de bicyclette et de vélo », *Recherches ACLIF : Actes du séminaire de didactique universitaire*, 4, p. 71-81.

FUCHS Catherine et GARNIER Sylvie (2020) : *Lexique raisonné du français académique*, Paris, Ophrys.

GADET Françoise dir. (2017) : *Les parlers jeunes dans l'Île-de-France multiculturelle*, Paris, Ophrys.

GIRARD Gabriel (Abbé) (1736/[1980]) : *Les synonymes françois, leurs différentes significations et le choix qu'il faut en faire pour en parler avec justesse*, Paris, Veuve d'Houry.

HONESTE Marie-Luce (2007) : « Entre ressemblance et différence : synonymie et cognition », *Le Français Moderne*, 75-1, p. 160-173.

IORDANSKAJA Lidija et MEL'ČUK Igor (1984) : « Connotation en sémantique et lexicographie », dans I. Mel'čuk *et al.* (1984), p. 33-43.

KLEIBER Georges (1997) : « Sens, référence et existence : que faire de l'extra-linguistique ? », *Langages*, 127, p. 9-37.

KLEIBER Georges (2009) : « La synonymie - "identité de sens" n'est pas un mythe », *Pratiques*, 141-142, p. 9-25.

KLEIBER Georges et TAMBA Irène (1990) : « L'hyponymie revisitée : inclusion et hiérarchie », *Langages*, 98, p. 7-32.

LAFAYE Pierre-Benjamin (1841) : *Synonymes français*, Paris, Hachette et Cie.

LAFAYE Pierre-Benjamin (1858) : *Dictionnaire des synonymes de la langue française, avec une introduction sur la théorie des synonymes*, Paris, Hachette et Cie.

LAFAYE Pierre-Benjamin (2006) : [texte présenté par A. A. Stampacchia] *Introduction sur la théorie des synonymes*. Fasano : Schena Editore et Paris, Éditions Lanore.

MANSET Laura (2019) : *Existe-t-il une synonymie parfaite ?*, Mémoire de master 2, Liège, Université de Liège.

MARTIN Robert (1976) : *Inférence, antonymie et paraphrase*, Paris, Klincksieck.

MASSERON Caroline (2009) : « Présentation, les paradoxes de la synonymie », *Pratiques*, 141-142, p. 3-8.

MEL'ČUK Igor et POLGUÈRE Alain (2021) : « Les fonctions lexicales dernier cri », dans S. Marengo, *La Théorie Sens-Texte. Concepts-clés et applications*, L'Harmattan, p.75-155.

- MEL'ČUK Igor (1992) : « Paraphrase et Lexique : La Théorie Sens-Texte et le Dictionnaire Explicatif et Combinatoire », dans I. A. Mel'čuk, N. Arbatchewsky-Jumarie, L. Iordanskaja, et S Mantha (éds.), *Dictionnaire Explicatif et Combinatoire du Français Contemporain. Recherches Lexico-Sémantiques III*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 9-58.
- MEL'ČUK Igor (à paraître) : « Support (=Light) Verbs ». *Néophilologica*.
- MILEČEVIĆ Jasmina (2007) : *La paraphrase. Modélisation de la paraphrase langagière*, Berne, Peter Lang.
- MILLER George Armitage (1995) : « WordNet : A Lexical Database for English », *Communications of the ACM*, Vol. 38, 11, p. 39-41.
- MURPHY Lynne (2016) : « Meaning Relations in Dictionaries : Hyponymy, Meronymy, Synonymy, Antonymy, and Contrast », dans P. Durkin (dir.), *The Oxford Handbook of Lexicography*, Oxford, Oxford University Press, p. 439-456.
- PETREQUIN Gilles (2009) : « La synonymie au XVII^e siècle : une évolution conceptuelle et pragmatique », *Pratiques*, 141-142 , p. 79-97.
- POLGUÈRE Alain (1998) : « La théorie sens-texte », *Dialangue*, vol 8-9, p. 9-30.
- POLGUÈRE Alain (2002) : *Notions de base en lexicologie, Université de Montréal. Observatoire de Linguistique Sens-Texte*. [<https://docplayer.fr/13314122-En-lexicologie-alain-polguere.html> (consulté en juin 2022)].
- POLGUÈRE Alain (à paraître) : « Fishing out regular polysemy with the gener (generique) relation », *Lexique*.
- ROUBAUD Pierre Joseph André (1785), *Nouveaux synonymes français*, Paris, Moutard.
- VAGUER Céline et LEEMAN Danielle (2018) : « L'identité lexicale au prisme des pratiques discursives : vélo vs bicyclette », *Contribution aux Hommages offerts à Jacques Bres*, Montpellier, France, {halshs-02885093}
- VAUGELAS Claude Favre (de) (1647) : *Remarques sur la langue française utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, Paris, Pierre le Petit.
- VENANT Fabienne et VICTORRI Bernard (2012) : « La synonymie comme accès à la structure sémantique du lexique adjectif et verbal du français », dans F. Berlan, G. Berthomieu (dir.), *La synonymie*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, p. 73-90.